



FICHE INSCRIPTION ACTIVITÉS MJC ERMONT

Saison 2025 - 2026

Adhérent n°1

M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	NOM :	PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :		PROFESSION :
ADRESSE :		
CODE POSTAL :		VILLE :
TEL. FIXE :		TEL. PORTABLE :
MAIL (en majuscules) :		

ACTIVITÉ	DATE DÉMARRAGE	JOUR	HORAIRES
/...../20....	L M M J V S D	De à
/...../20....	L M M J V S D	De à
/...../20....	L M M J V S D	De à

Adhérent n°2

M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	NOM :	PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :		PROFESSION :
TEL. FIXE :	MAIL (en majuscules) :	

ACTIVITÉ	DATE DÉMARRAGE	JOUR	HORAIRES
/...../20....	L M M J V S D	De à
/...../20....	L M M J V S D	De à
/...../20....	L M M J V S D	De à

Adhérent n°3

M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	NOM :	PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :		PROFESSION :
TEL. FIXE :	MAIL (en majuscules) :	

ACTIVITÉ	DATE DÉMARRAGE	JOUR	HORAIRES
/...../20....	L M M J V S D	De à
/...../20....	L M M J V S D	De à
/...../20....	L M M J V S D	De à

MESURES EN CAS D'URGENCE	SORTIE EN FIN D'ACTIVITÉ
Je soussigné(e), Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> NOM : accepte que, mon (mes) enfant(s) participe(nt) à (aux) activité(s) ci-après mentionnée(s) et autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les dispositions jugées utiles en cas d'urgence sanitaire ou médicale, cette autorisation incluant l'accord en cas de nécessité d'hospitalisation.	Autorisation de sortie non accompagnée pour les mineurs Cocher la case OUI NON 1) Prénom : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 2) Prénom : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3) Prénom : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

DROIT A L'IMAGE : acceptez-vous de paraître sur les médias de la MJC ? oui non

À Ermont, le / /20

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription au dos de ce document, des statuts et du règlement intérieur de la MJC (consultable sur www.mjcermont.com) et les accepte.

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES

ADHÉSION ANNUELLE

L'adhésion à la MJC d'Ermont (**24 € pour 1 adulte / 18 € pour les moins de 18 ans / 48 € pour 3 membres et plus d'une même famille**) est obligatoire. Elle est payable uniquement en espèces ou en chèques (pas en chèques vacances ANCV). L'adhésion n'est pas remboursable, sauf dans le cas où l'adhérent décide de ne pas poursuivre l'activité après son cours d'essai. L'adhésion est valable sur la saison considérée. Elle permet d'accéder aux ateliers annuels ou aux stages, d'être couvert par une assurance responsabilité civile, mais aussi de prendre part à l'Assemblée Générale de la MJC ou d'être candidat au Conseil d'administration et de participer à la vie de la MJC.

COTISATION

La cotisation à une activité est payable en espèces, chèques vacances ANCV et en chèques (1 à 3 chèques). Une réduction de 10% est appliquée sur la seconde activité et 15% sur les suivantes (seules les activités suivies d'un astérisque * figurant sur le programme des activités de la MJC ne font pas l'objet de cette réduction). Les inscriptions à une activité sont prises en compte par ordre d'arrivée et uniquement si le dossier d'inscription est complet (fiche renseignée et paiement intégral effectué).

Tout adhérent, s'il ne souhaite pas poursuivre l'activité, peut demander la restitution entière de son paiement, après un cours d'essai. **Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf cas de force majeure** (justificatif).

Si le nombre de participants est insuffisant dans un atelier, la MJC se réserve le droit de l'arrêter à compter de la fin du mois d'octobre, en remboursant l'adhérent au prorata du nombre de séances restantes.

L'inscription est un engagement pour l'année (30 séances). Elle marque la volonté de l'adhérent de défendre les valeurs de l'association au-delà de la seule pratique de loisirs.

ADHESION AUX STAGES

Pour les personnes non adhérentes et participant à un stage, le montant de l'adhésion est fixé à **6 € par période de stages pour les moins de 18 ans et 8 € pour les adultes**. Après trois participations aux périodes de stages, le participant sera considéré comme adhérent de la MJC à part entière et ne paiera plus le tarif de l'adhésion pour les stages suivants.

La MJC se réserve le droit d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant.

Les périodes de stages sont : Toussaint, Février, Printemps et Eté.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

	ACTIVITÉS	COTISATIONS	TOTAL
1			
2		10%	
3		15%	
4		15%	
Total Cotisations			

ADHÉSIONS		
Nbre	Tarif	Total
A	24 €	
E	18 €	
F	48 €	
SA	8 €	
SE	6 €	
Total Adhésions		

A PAYER

MODE DE REGLEMENT

CHEQUE CHEQUES VACANCES ESPECES reçu n°..... VIREMENT

1	Adhésion+Cot.	€ Bq	n° chq
2	1/3 Cotisation	€ Bq	n° chq
3	1/3 Cotisation	€ Bq	n° chq

Certificats médicaux fournis OUI NON

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la gestion interne de nos activités. Conformément à la loi « informatique & liberté » du 6 janvier 1978 et à la RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil de la MJC.